

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 24 janvier 2023 - Délibération n°23-002**

**Objet : Conférence des financeurs : demande de subventions**

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures quinze, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt janvier précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, C. CERVERO, M. MESSINES, J. MARTY, S. BONO, J. RAIMONDI

À DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD

ABSENTS : H. JONQUIERE, M-F. ALLAMIGEON, F. BARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

\* \* \*

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président, Adjoint à l'action sociale

Dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie délègue au Département une enveloppe spécifique dédiée au forfait autonomie pour aider les structures à développer des actions de prévention.

Chaque année un appel à initiatives est lancé par la conférence des financeurs de la perte d'autonomie du Gard.

Pour l'exercice 2023/2024, nous souhaitons solliciter des subventions pour renouveler trois ateliers et proposer deux nouvelles activités :

Activités reconduites :

1. La sophrologie,
2. L'orthophonie,
3. La gymnastique adaptée.

Activités nouvelles

4. Souscription à l'offre familleo,
5. Casques de réalité virtuelle pour voyages immersifs.

Atelier sophrologie :

Prestataire : Madame COUFFRANT Dominique, sophrologue généraliste installée sur Manduel.

Cet atelier a démarré en 2019.

L'entrée en établissement, la vie en collectivité, le vieillissement et la perte d'autonomie sont autant de facteurs pouvant engendrer stress et mal être. Les séances de sophrologie sont un moyen d'évacuer les tensions, les peurs et de renforcer la confiance en soi.

Cet espace de relaxation est très apprécié des résidents car il leur permet de lâcher prise, de relativiser et favorise le mieux-être et la détente.

La reconduction de ces séances s'avère pertinente.

Elles seront proposées une fois par semaine à raison d'une heure par séance.

15 personnes pourront participer à l'atelier.

La séance est facturée 55 €. Le montant total de la prestation s'élève à 1.650€ pour 30 séances.

### Atelier orthophonie

Prestataire : Association de prévention en orthophonie du Gard  
Cette activité qui a démarré en 2019 est extrêmement demandée.  
Douze résidents y participent régulièrement.

Deux orthophonistes interviendront à tour de rôle et de façon hebdomadaire pour animer l'atelier. Une des orthophonistes habite et exerce sur le village. La seconde est retraitée et a souhaité poursuivre l'animation de l'atelier.

La séance d'une heure sera facturée par l'association 120 €.  
35 séances sont prévues pour un budget total de 4.200 €.

### Atelier gymnastique adaptée :

Prestataire : Association « Zambrocal » de Manduel

L'association Zambrocal qui existe depuis 10 ans sur Manduel participe à la promotion des activités physiques et sportives auprès des personnes en perte d'autonomie ou souffrant de pathologies chroniques. Pour la saison 2023/2024, nous proposons un nouveau partenariat avec cette association qui propose des cours d'activité physique adaptée à nos résidents avec un programme répondant aux objectifs suivants :

- Amélioration de l'équilibre et de la force des jambes,
- Amélioration du sentiment de confiance en soi notamment à l'égard du risque de chutes,
- Maintien d'une pratique régulière d'activités physiques.

Le coût du programme d'intervention est de 2.100€ soit 35 séances d'une heure trente facturées chacune 60€. Il est prévu une séance hebdomadaire.

### Souscription à l'offre Famileo

Famileo est une application qui permet :

- L'optimisation des échanges avec les familles malgré la distance,
- La création du journal de la résidence qui sera un véritable outil de communication entre les résidents, le personnel, les familles,
- La possibilité d'envoi par les familles à leur parent d'une gazette à partir de messages, photos sur un espace dédié avec un code d'accès personnalisé.

Le coût annuel de cette action représentera 768€ TTC pour l'établissement.

### Casques de réalité virtuelle pour voyages immersifs pouvant être utilisé en espaces collectifs ou en séance individuelle à domicile.

La société FeeLU développe et déploie des outils numériques immersifs utilisant la réalité virtuelle au service du secteur du bien vieillir et de ses acteurs.

Des voyages immersifs d'environ 7 minutes sont proposés. Ils couvrent différentes thématiques : voyage, reportage, relaxation, sensation.

L'utilisation de l'outil est adaptée aux publics fragilisés ou souffrant de handicaps.

Grâce à une clé qui se connecte sur le téléviseur, le voyage diffusé dans le casque pourra être projeté sur l'écran et être partagé par plusieurs résidents. Un atelier de discussion animé par l'aide-soignante s'en suivra.

Le coût annuel de la location pour un pack d'un casque est de 2.360,40€ TTC.

-----  
**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2016-696 du 27 mai 2016, pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant « les résidences autonomie » ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil d'administration du CCAS approuve le maintien des ateliers sophrologie, orthophonie et gymnastique adaptée et la mise en place des activités familleo et casques de réalité virtuelle pour la période 2023-2024.

**ARTICLE 2.** Monsieur Le Président du CCAS, ou son représentant, est autorisé à répondre à l'appel à initiative lancé par la Conférence des financeurs du Gard.

**ARTICLE 3.** Le Président du CCAS de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 20 janvier 2023  
Affichage ordre du jour : 20 janvier 2023  
Présents : 7  
Suffrages exprimés : 8  
Absents : 4  
Publiée le : **31 JAN. 2023**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Marie MESSINES



« Le président certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».